



PROCÉDURE – TÉLÉCOMPARUTION EN MILIEU HOSPITALIER

En raison du contexte actuel et de la maladie à COVID-19, un service de télécomparution à travers les établissements de santé et de services sociaux est déployé. Le CISSS de Chaudière-Appalaches met donc à la disposition le service de télécomparution en centre hospitalier.

Avant de se joindre à une audience par télécomparution

Le contentieux contacte l'agente administrative ayant acheminé la demande du centre hospitalier concerné afin de procéder à la réservation de la salle.

- Le contentieux s'assure de transmettre à l'adjoite administrative l'identifiant de la réunion et le code d'authentification.
- L'adjoite administrative contacte l'assistant au supérieur immédiat (ASI) pour l'informer que l'usager devra comparaître (date, lieu, heure) et lui fait suivre les différents documents le cas échéant.
- L'ASI s'assure de trouver un accompagnateur (intervenant pivot ou préposé aux bénéficiaires) pour la journée de la télécomparution et s'assure de recourir à un service de sécurité si nécessaire.
- L'ASI s'assure que l'accompagnateur connaisse et applique les mesures PCI ([voir l'annexe 1](#)) et la procédure de désinfection ([voir l'annexe 2](#)).

Lors de la journée de l'audience

Le palais de justice établit une connexion directement avec la salle. L'adjoite administrative entre ensuite l'identifiant de la réunion et le code d'authentification.

**Les salles de visioconférence suivantes sont prioritaires sur les réservations précédentes :

Hôtel-Dieu de Lévis Salle RC-44 (rez-de-chaussée, Pavillon Dominique Bédard)	Hôpital de Thetford Salle R9 (rez-de-chaussée, aile A)
Hôpital de Montmagny Salle Leblond (local 1073)	Hôpital de Saint-Georges Salle visioconférence 2405

Soutien informatique

L'accompagnateur (employé du CISSS-CA) s'assure du bon fonctionnement de la rencontre en cas de problèmes informatiques. Pour obtenir le soutien de l'équipe informatique, celui-ci contactera le poste 17100.